

# les atouts de la formation

- Formateurs professionnels reconnus dans le champ de la formation et des activités aquatiques et de la natation
- Salles de formation équipées
- Salle de fitness
- Centres aquatiques à proximité
- Matériel de sauvetage et de secourisme
- Outils pédagogiques innovants
- Possibilité de restauration



ASRUC Formation  
37 rue de la Croix Vaubois  
76130 Mont-Saint-Aignan



06 28 13 12 36  
06 26 18 10 45



formation@asrouenuc.com



www.asrouenuc.com



ASRUC Formation



@asrucformation

## BPJEPS

Spécialité éducateur sportif

Mention

**Activités Aquatiques  
et de la Natation**

Formation en apprentissage

Site de Mont-Saint-Aignan

**Votre partenaire de formation !**

N° de déclaration d'activité : 28760579576  
UAI : 0763505X



# BPJEPS

## Activités Aquatiques et de la Natation

---

Un diplôme national de niveau IV, habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie de Normandie (DRAJES, ex DRDJSCS).

Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » est une formation permettant d'acquérir les compétences dans la conception de projet pédagogique et dans la conduite d'actions d'apprentissage, d'éveil, d'animation, de forme et de bien-être pour tout public et de devenir maître-nageur.

La formation est accessible à tous, y compris aux personnes en situation de handicap.

### la formation : 3 grands axes

- Le CFA vous forme à la mise en œuvre de projet pédagogique et d'animation
- Le CFA vous apporte les compétences nécessaires à l'exercice du métier de maître-nageur sauveteur tant dans l'apprentissage de la natation que dans les activités d'éveil et d'animation
- Le CFA renforce vos acquisitions en matière de sécurité des pratiquants et des lieux de pratique en milieu aquatique

### contenus de la formation : 4 Unités Capitalisables

#### **UC 1**

Encadrer tous publics dans tous lieux et toutes structures

#### **UC 2**

Mettre en oeuvre un projet d'animation

#### **UC 3**

Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

#### **UC 4**

Démontrer son aisance aquatique selon le règlement FINA

Mettre en situation complète une action de secours

Produire un écrit sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation

### conditions d'entrée

- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et prouver son honorabilité
- Être titulaire de l'attestation de formation du BNSSA et du PSE1 à jour de recyclage
- Valider les TEP et les épreuves de sélection de l'ASRUC Formation (tests techniques, physiques, écrits et oraux)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités aquatiques et de la natation de moins de 3 mois

## Formation en apprentissage de 18 à 20 mois

- 2 semaines en organisme de formation (présentiel ou distanciel)
- 2 semaines en entreprise



## Calendrier

- **TEP (Tests d'Exigences Préalables)**  
Calendrier régional sur le site internet de la DRAJES de Normandie
- **ÉPREUVES DE SÉLECTION de l'ASRUC Formation**  
Nous consulter
- **CALENDRIER DE LA FORMATION**  
Nous consulter à compter de mars 2021

### coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par les financeurs de l'apprentissage et de la formation professionnelle.